## news.belgium

08 déc 2023 -07:32

Rendre le congé de naissance obligatoire favorise l'égalité de genre

Bruxelles, le 8 décembre 2023 — L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes présente les résultats de son enquête consacrée aux nouveaux pères et coparent.e.s. Cette étude montre que la proportion de pères et coparent.e.s qui prennent l'entièreté de leur congé de naissance est en augmentation (86% des salariés et fonctionnaires en 2021 contre 71% en 2010). Parmi les indépendants-es, ce pourcentage n'est que de 53%. La grande majorité des pères et coparent-e-s se déclare par ailleurs en faveur d'un congé de naissance obligatoire.

Pendant longtemps, les pères ont bénéficié d'un congé de 3 jours au moment de la naissance de leur enfant. A l'instar d'un mariage ou d'un enterrement, la naissance d'un enfant était considérée comme un événement auquel le père devait pouvoir assister, ni plus ni moins. Une nouvelle étude de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes montre à quel point le rôle de père a évolué ces dernières années et met en lumière les enjeux en termes d'égalité de genre.

Pour Michel Pasteel, directeur de l'Institut : « L'instauration du congé de naissance et son extension à 2, 3 puis finalement à 4 semaines ont été des étapes importantes dans la reconnaissance du rôle joué par le père ou le-la coparent-e au moment de la naissance d'un enfant. Le fait qu'aujourd'hui 86% des pères et coparent-e-s - salarié.e.s ou fonctionnaires - prennent l'entièreté du congé est un signal très positif et le signe d'une vraie évolution sociétale. La proportion de bénéficiaires parmi les indépendant.e.s est moins élevée (53%). Une des raisons est que le congé de naissance des indépendant.e.s est beaucoup plus récent. » Autre signe d'une évolution du rôle de père et coparent-e-s : 56% des salarié-e-s déclarent avoir l'intention de prendre un congé parental dans le futur.

L'étude montre à quel point l'arrivée d'un enfant constitue un merveilleux bouleversement pour les pères. Merveilleux car de nombreux pères évoquent le bonheur qu'ils ont ressenti à l'arrivée de leur enfant. Bouleversement car l'arrivée de l'enfant est aussi synonyme de pression sur la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. L'étude montre que 82% des pères et des coparent-e-s qui travaillent éprouvent des difficultés à concilier travail et famille.

Pour Michel Pasteel « un des signes les plus frappants de l'évolution des mentalités est la proportion élevée de bénéficiaires - 84% - qui se disent favorables à un congé de naissance obligatoire, y compris auprès des indépendant-e-s. » Michel Pasteel poursuit : « Rendre ce congé obligatoire permettrait de lutter contre le non-recours aux droits par manque d'information, de protéger les pères et les coparent.e.s contre d'éventuels traitements défavorables et de contribuerait à dépasser les stéréotypes en matière de soins apportés aux bébés.»

Si le congé de naissance est une opportunité pour les pères et les coparent-e-s, il constitue également un enjeu majeur pour l'égalité de genre, en particulier sur le marché du travail. Les études sont unanimes, la présence du père ou du-de la coparent-e dans les mois qui suivent la naissance de l'enfant a un impact positif sur le bien-être de la mère et sur son retour au travail dans de bonnes conditions.

L'Institut encourage toutes les personnes qui ne peuvent exercer leur droit au congé de naissance ou qui sont l'objet de discriminations à la suite d'un congé de naissance à <u>introduire un signalement sur le site de</u> l'Institut ou au 0800/12.800.



## news.belgium

Le rapport d'étude complet est disponible sur le site web de l'Institut.

Contact presse
Véronique De Baets, porte-parole
T +32 2 233 40 34
M +32 479 25 04 41

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a été créé en 2002. Il s'agit d'une institution publique fédérale indépendante qui garantit et promeut l'égalité des femmes et des hommes. Il combat toute forme de discrimination et d'inégalité fondée sur l'un des critères protégés par la Loi Genre, notamment le sexe. Pour ce faire, l'Institut élabore un cadre légal adapté ainsi que des stratégies et des instruments. Le nombre de plaintes et de signalements adressés à l'Institut augmente année après année, et dépasse déjà actuellement les 1000.

Les tâches de l'Institut consistent également à fournir des conseils, à mener des recherches, à donner des formations, à mener des actions concrètes et des campagnes de grande envergure. Près de 70 personnes travaillent chaque jour à l'Institut afin d'accroître l'attention de la société pour l'égalité de genre.

Les victimes ou les témoins de discrimination fondée sur un critère protégé par la Loi Genre (notamment le sexe) peuvent s'informer sur leurs droits gratuitement et en toute confidentialité. Il est également possible de déposer une plainte. Pour cela, contactez l'Institut par téléphone au 0800/12.800 ou via son site internet https://igvm-iefh.belgium.be.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes Place Victor Horta 40 1060 Bruxelles Belgique + 32 2 233 44 00 http://igvm-iefh.belgium.be Véronique De Baets Contact de presse +32 2 233 40 34 veronique.debaets@iefh.belgique.be

Sofie Roelandt Contact de presse +32 2 233 48 31 sofie.roelandt@igvm.belgie.be

